

**EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 juin 2025**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	14	15

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2025, le 30 juin à 20h30, le Conseil municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 25 juin 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25 juin 2025.

**Présents** : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves, LE GAL Alain, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne

Le : - 3 JUIL. 2025  
Et publication ou notification le :  
- 3 JUIL. 2025

**Excusés** : MM CROCHET Jean (donne pouvoir à Hervé BESSONNET), MIGNÉ Hervé, MMES BALANGER Laurence, REMAUD Natacha.

A été nommée secrétaire : Mme SIONNEAU Dominique

**2025\_06\_04 – Déploiement d'un réseau de communication bas-débit LoRa – Convention avec le Groupement d'Intérêt Public VENDÉE NUMÉRIQUE, représenté par mandat par SOGETREL**

Dans le cadre du marché passé entre SOGETREL et Vendée Numérique pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et commerciale, l'exploitation du système d'information et la maintenance d'un réseau très bas débit LoRa et d'un cœur de réseau y compris la maintenance, Vendée Numérique sollicite l'autorisation de la Collectivité pour implanter une passerelle de type Lora, composée d'une flèche et d'un module électronique, destinée à recevoir les informations émises par des capteurs.

Le dossier de présentation a été adressé à l'ensemble des élus.

Considérant l'intérêt pour la Commune de participer au déploiement du réseau LoRa afin de favoriser l'innovation et les services connectés sur son territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Accepte la convention pour l'installation et la maintenance d'une passerelle LoRa entre la Commune et Vendée Numérique,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le - 3 JUIL. 2025

Le Maire,  
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,  
Dominique SIONNEAU